



Konkurse - Faillites - Fallimenti

JU

1. **Débitrice: D'Anker Sàrl**, Rue de la Croix 30,
2822 Courroux
2. **Délai pour contester l'état de collocation:**
18.05.2016 jusqu'au 07.06.2016
3. **Délai pour contester l'inventaire:**
18.05.2016 jusqu'au 30.05.2016
4. **Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée sont déposés
à l'Office des faillites, dès le 18 mai 2016 :
 1. L'inventaire.
 2. L'état de collocation.
 3. La décision de l'administration de la faillite de ne pas intro-
duire, poursuivre ou provoquer une action en justice, au nom
de la masse concernant les droits litigieux (voir inventaire et
état de collocation).Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti
pour :
 1. Porter plainte contre les opérations d'inventaire (voir no-
tamment art. 32 al. 2 OAOF concernant les biens insaisissab-
les) et de procédure de collocation.Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti
pour :
 2. Intenter une action contre l'état de collocation.
 3. Se prononcer sur la proposition de l'administration de la
faillite d'accepter la décision précitée. Ceux qui gardent le si-
lence sont réputés l'avoir acceptée.Demander, sous peine de péremption, la cession des droits de
la masse (art. 260 LP) au cas où l'ensemble des créanciers ne
s'oppose pas dans le délai imparti à la proposition de l'admi-
nistration de la faillite.
Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés
à l'Office des faillites soussigné.

Office des faillites
2800 Delémont

02829857

